

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois du mois de janvier à 18 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué le dix-sept janvier deux mille quatorze, s'est réuni en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. MIGNOT, Maire.

PRESENTS : M. MIGNOT, Maire,

MM. VADILLO, SOUBEN, Mme BOUVIER, M. BRAMY, Mme GALLIOT, M. BARRES, Mmes ICHOU, LANGLOIS, M. SERRANO, Mme TANSERI, Adjoint au Maire, MM. BROUILLARD, FEURTET, Mme BUFFET, MM. BOISSEL, CAGNON, Mme DELMAS, MM. LE POLLOTEC, FOURNET, FRANCIETTE, Mmes MILOT, ALEXANDRE, MM. BENZIMERA, MEIGNEN, Mme LEMARCHAND (à partir de 19h), M. RANQUET (à partir de 19h), Mmes HAMA, NOTARIANNI, MM. BOUMEDJANE, RAMOS, Mme VALIAME, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : M. SOURY, Adjoint au Maire, procuration à Mme GALLIOT, Mme BOUSEKKINE, Adjointe au Maire, procuration à M. SERRANO, Mme IGHIL, Conseillère Municipale, procuration à M. LE POLLOTEC, Mme GASPERI, Conseillère Municipale, procuration à M. BRAMY, Mme EL HASNAOUI, Conseillère Municipale, procuration à Mme BOUVIER, M. BOUSSAGUET, Conseiller Municipal, procuration à M. BOUMEDJANE, Mme HERSEMEULE, Conseillère Municipale, procuration à M. MEIGNEN, M. CAVALLARI, Conseiller Municipal, procuration à Mme NOTARIANNI.

ABSENTS : Mme DAGHEFALI, Conseillère Municipale, M. MAIGA, Conseiller Municipal, Mme GALVANI, Conseillère Municipale, M. MONANY, Conseiller Municipal.

ASSISTAIT A LA SEANCE : M. FERRIER, Directeur Général des Services.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. M. BOISSEL, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. LE MAIRE, M. DIDIER MIGNOT :

Bonsoir, nous sommes encore dans la période de janvier, alors avec précaution, au cas où je ne l'aurais pas encore fait, pour un certain nombre d'entre vous, je vous présente donc mes meilleurs vœux. Donc, nous ouvrons cette première séance du Conseil Municipal de l'année 2014, et je vais donner la liste des excusés et procurations.

Nous allons pouvoir commencer notre Conseil par l'élection du secrétaire de séance.

ELECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**M. LE MAIRE, M. DIDIER MIGNOT :**

Il est donc procédé à la nomination d'un secrétaire de l'Assemblée, pris parmi ses membres en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ; M. Gérard Boissel ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2013**M. LE MAIRE, M. DIDIER MIGNOT :**

Y a-t-il des remarques ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 19 décembre 2013.

DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**M. LE MAIRE, M. DIDIER MIGNOT :**

Vous avez à vos places les décisions prises par le maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

J'ai été saisi d'un vœu que vous avez sur vos tables. Comme d'habitude, comme le veut la coutume, nous le traiterons à la fin de notre séance.

N°	DATE	OBJET
341	27.11.13	Convention avec la ligue départemental de judo pour la mise à disposition d'une propriété communale sise 41, avenue de Suffren.
342	27.11.13	Convention d'occupation à usage temporaire de la propriété sise 2 bis, rue du Général Giraud.
343	28.11.13	Conventions de mise à disposition de logements à titre précaire et révocable.
344	29.11.13	Marché passé en procédure adaptée pour les locations d'autocars nécessaires au fonctionnement des services de la Ville, de la Caisse des écoles et du C.C.A.S.
345	02.12.13	Création d'une régie de recettes temporaire pour la patinoire destinée à l'encaissement des locations de patins et droits d'accès.
346	03.12.13	Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable d'un logement dans le groupe scolaire Paul Langevin.
347	04.12.13	Marché passé en procédure adaptée pour l'entretien des ascenseurs, monte-charges et plates-formes. Années 2014 - 2015.
348	04.12.13	Marché passé en procédure adaptée pour le nettoyage de la vitrerie des bâtiments communaux et scolaires. Années 2014 - 2015.
349	04.12.13	Marché passé en procédure adaptée concernant les assurances de la commune. Année 2014.
350	05.12.13	Marché passé en procédure adaptée pour la fourniture de matériel électrique. Année 2014.

351	10.12.13	Marché passé en procédure adaptée concernant l'acquisition d'électroménagers, matériels divers et mobiliers de restauration pour les services municipaux de la Ville.
352	10.12.13	Marché passé en procédure adaptée concernant la fourniture de matériel de chauffage et de plomberie - Année 2014.
353	11.12.13	Revalorisation annuelle des droits de place des marchés alimentaires et des pénalités.
354	12.12.13	Conventions de mise à disposition de logements à titre précaire et révocable.
355	12.12.13	Convention de mise à disposition d'un logement à titre précaire et révocable.
356	12.12.13	Organisation des Universités Citoyennes - Saison 2013/2014.
357	17.12.13	Avenant de cession tripartite concernant le marché passé en procédure adaptée portant sur l'acquisition de pains et viennoiseries frais pour la Ville, le C.C.A.S. et la Caisse des écoles (lots 1 et 2).
358	17.12.13	Marché passé en procédure adaptée concernant l'acquisition de matériels de sports.
396	30.12.13	Revalorisation de diverses redevances. Année 2014.
397	30.12.13	Conventions de mise à disposition de logements à titre précaire et révocable.
398	30.12.13	Conventions portant sur les consultations juridiques proposés gratuitement à la population. Année 2014.
001	08.01.14	Marché passé en procédure adaptée pour la fourniture et la pose en tranchée d'une canalisation d'eau potable de la rue Joseph Le Brix à l'avenue Descartes et de l'avenue des Cosmonautes à l'allée des

		Droits de l'Homme.
--	--	--------------------

APPROBATION DU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DU PÔLE MÉTROPOLITAIN DU BOURGET

M. LE MAIRE, M. DIDIER MIGNOT :

Nous allons démarrer par un moment particulier de notre Conseil municipal, puisque nous allons le suspendre dans quelques instants, et je vais vous dire quelques mots bien évidemment avant, par l'approbation du Contrat de développement territorial du pôle métropolitain du Bourget. Je souhaite évidemment dire quelques mots en préambule de la présentation qui va nous être faite.

Vous avez eu le document complet, je le rappelle, lors du Conseil municipal du 17 octobre, si je me souviens bien. Nous avons à ce moment-là, alors que nous n'étions pas obligés de présenter ces documents, eu un débat sur le sujet, sans nécessité de vote. J'avais indiqué à l'époque que, nous aurions à un moment donné, en tout cas au Conseil municipal, la nécessité de voter ce contrat de développement territorial ; ce moment est donc venu aujourd'hui. Il s'agit d'une approbation de principe, à laquelle se soumettent toutes les villes et les intercommunalités concernées. Cette approbation des conseils municipaux ou des conseils d'agglomération sera suivie de la signature avec le Préfet de région. Une enquête publique sous la responsabilité du préfet de la Seine-Saint-Denis s'est déroulée du 28 octobre au 28 novembre dernier. La délibération porte donc sur l'acceptation des conclusions de l'enquête liée à l'enquête publique.

Juste quelques mots pour vous remettre en mémoire les contenus, et ce n'est pas moi qui vais vous les remettre en mémoire mais je vais laisser le soin à des spécialistes de l'exercice dans quelques instants pour une présentation d'une vingtaine de minutes, qui nous sera faite à deux voix, celle de Vincent BOURJAILLAT, Directeur général de la société publique locale Paris Le Bourget, et Nicolas LEDOUX, représentant du Cabinet de conseils Algoé, qui a contribué fortement à la rédaction et l'élaboration de ce document.

Nous avons coutume d'avoir dans ce Conseil municipal des débats Blancs-mesnilois/Blanc-mesniloises, et c'est bien normal, aujourd'hui, il s'agit de prendre un peu la dimension des enjeux au niveau d'un territoire plus large, celui du Pôle métropolitain du Bourget qui regroupe, je le rappelle, mais c'est aussi utile pour le public civil de notre secteur, à savoir Le Bourget, Drancy, Dugny, Bonneuil, La Courneuve et Le Blanc-Mesnil, et deux intercommunalités, la communauté d'agglomération de l'aéroport du Bourget (CAB) comprenant les villes du Bourget, Drancy, Dugny, et la communauté d'agglomération Plaine commune qui comprend beaucoup de villes dont Saint-Denis, Aubervilliers. La Courneuve étant membre de Plaine commune est partie prenante de notre contrat de développement territorial.

Quelques éléments de contexte, les contrats de développement territoriaux, ici et dans toutes les communes d'Ile-de-France concernées, ont pris leur source et s'appuient sur le projet du Grand Paris Express, plus communément appelé Métro du Grand Paris. Il s'agit de deux sujets qui sont liés, mais qui sont – et c'est important de le signaler – distincts quand même. Il y a en effet d'autres enquêtes publiques, d'autres moments particuliers pour les questions liées strictement à la construction du métro.

En fait, il y a deux sujets : le contrat de développement territorial, le métro du Grand Paris et un autre sujet qui vient se greffer dans l'actualité, qui n'a absolument pas de rapport direct, mais qui aura vraisemblablement des incidences indirectes voire directes dans les prochaines années, c'est le projet de métropole du Grand Paris qui vient de faire l'objet d'un vote au Parlement. Ce n'est pas un secret de vous dire que je considère que cette loi n'est pas bonne, elle ne va pas dans le bon sens, ni de l'efficacité, ni de la démocratie. La métropole au sens institutionnel du terme conduit, vous le savez sans doute, à la dissolution des intercommunalités qui existent déjà, peut-être même à la disparition ultérieure des départements. Cette loi risque de conduire malheureusement à la fabrication d'un monstre bureaucratique de près de 7 millions d'habitants, et de porter un coup sévère à l'autonomie communale. Je tiens donc à préciser tout de suite que l'élaboration et l'approbation de ce contrat de développement territorial qui nous occupe ce soir n'entraîne pas, et loin s'en faut dans mon esprit, validation de la loi sur la métropole qui est une loi très récente adoptée au pas de charge, alors que cela fait plusieurs années que nous travaillons sur le Contrat de développement territorial, dont il est question ce soir.

Ce contrat fait également –et je crois que c'est intéressant– la démonstration que des villes peuvent s'engager sans qu'elles y soient contraintes, et avec leurs différences, sur des coopérations de projets utiles aux habitants et aux habitantes de nos villes. Nous faisons la démonstration que le respect des identités communales et leur autonomie de décision ne sont pas contradictoires avec des coopérations ambitieuses, comme elles figurent dans le contrat qui va vous être présenté, c'est –je crois– de ces principes-là qu'aurait dû s'inspirer la loi sur la métropole de Paris. Ce sont en tout cas des principes qui continueront de guider mon action sur ces questions-là.

Cela étant, le contrat de développement territorial est –je crois– quelque chose de positif. Il est tout d'abord positif parce qu'il s'appuie sur le Grand Paris Express et que nous avons obtenu deux gares au Blanc-Mesnil, 5 au total pour l'ensemble du pôle métropolitain du Bourget. Je rappelle qu'au tout début de ce projet, deux gares (et j'ai envie de dire une gare et demie) existaient quand j'avais rencontré Christian BLANC, alors Ministre de la région capitale. On mesure bien le chemin parcouru depuis, puisque de deux gares, nous sommes passés à cinq, dont deux dans notre Ville. Je crois que bien des villes aimeraient en dire autant. Je suis donc satisfait que notre Ville puisse d'abord tirer un peu de fierté de cette bagarre que nous avons menée et puisse se projeter dans ces conditions avec ce projet structurant du métro vers l'avenir dans de bien meilleures conditions avec évidemment une dimension essentielle de cette arrivée du métro : c'est de contribuer à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants et des habitantes de notre territoire.

Je crois que ce contrat est également quelque chose de positif, puisqu'il fixe des orientations pour le développement durable de notre territoire en termes d'environnement, de logement, d'emploi mais aussi en termes de développement social, éducatif, culturel. Il définit les points forts sur lesquels nous appuyer pour identifier le pôle métropolitain du Bourget, et favoriser la création d'emplois, y compris industriels. L'identification du pôle à l'aéronautique et au Musée de l'Air de notre territoire permet de construire, de conforter, de consolider une image positive connue en France, y compris à l'international.

Ce développement économique était un enjeu essentiel pour nous afin d'orienter nos efforts, encore une fois, dans le sens d'une reconquête industrielle avec toutes les activités de services qui sont liées à ce type d'activités. En portant ces enjeux, nous travaillons pour nos villes et nos populations, dans la diversité d'ailleurs politique, que chacun connaît, des six villes concernées par le territoire, mais aussi – je crois – à travers cela pour l'équilibre et le développement de la métropole francilienne au sein de laquelle nous voulons être des acteurs incontournables et déterminants pour que cette métropole se construise de manière solidaire.

Reconnaissance par l'État qui est également décisive sur quelques sujets, et je ne vais donner qu'un exemple, c'est le Lycée des métiers de l'aérien Aristide Briand qui se trouve, par le biais de contrat de développement territorial, confirmer et conforter. Je crois qu'il est difficile d'aborder les questions de l'emploi sans y relier très directement et de manière forte les questions de la formation, et par conséquent nous serons très attentifs sur ce sujet. Et, c'est aussi cette stratégie, cette dynamique qui permet que par exemple s'achève sur la RN2 un hôtel de tourisme d'affaire, l'implantation en cours d'Airbus Helicopters sur la plate-forme aéroportuaire constitue aussi une locomotive avec notamment le centre de recherche (je ne sais pas si on peut parler de locomotive quand on parle d'hélicoptère !), mais en tout cas c'est vraiment un élément moteur de la dynamique économique sur le territoire et l'arrivée d'emplois nouveaux.

C'est aussi cette dynamique qui, après une valse d'hésitations des investisseurs sur notre territoire, suite au début de la crise en 2008, permet et qui a convaincu un investisseur important Spirit de monter un projet de parc d'activités à l'arrière de la cité Floréal et du quartier des Carrières, suite à la promesse de vente que nous avons signée lors du dernier Conseil, et qui va être signée très prochainement ou qui l'a été peut-être. Cette opération d'aménagement, et il est utile de le dire, va quand même générer sur notre territoire l'arrivée de 300 emplois nouveaux, c'est très utile de le signaler, et les travaux vont commencer dans les jours et les semaines à venir.

Cela étant dit, il faut que les choses soient aussi claires sur cette question du contrat de développement territorial. Ces objectifs énoncés dans ces documents conséquents et sérieux ne vont pas tomber comme par miracle et se réaliser de manière miraculeuse, loin s'en faut. Sachez que nous n'avons aucune illusion sur le sujet. C'est d'autant plus vrai que l'État certes s'engage éventuellement par sa signature, mais il faudra mener à coup sûr de grands combats pour obtenir les financements nécessaires à tout ou partie des réalisations inscrites dans ce contrat. Un seul exemple, c'est la poursuite de la couverture de l'autoroute A1 pour ce qui concerne notre territoire ou encore la requalification lourde, et ô combien nécessaire, du carrefour Lindbergh, qui est un nœud (au sens propre comme au sens figuré) de la circulation sur notre territoire.

Les objectifs de création d'emplois sont écrits noir sur blanc, mais là aussi je ne fais preuve d'aucun angélisme sur le sujet. Je crois qu'il faudra de toute façon mener les bagarres et les mobilisations pour que cela se traduise dans la réalité des faits.

Je n'oublie pas non plus le combat et le problème que nous menons actuellement pour la sécurité autour de la gare de triage, dont l'enquête publique sur le contrat de développement territorial demande de manière plus explicite la prise en compte par l'État. Je ne développe pas mais je crois que chacun et chacune ont compris que jusqu'au plus niveau, au niveau de l'État d'ailleurs, ils ont compris que nous ne lâcherons rien sur cette affaire.

Il n'en reste pas moins que les objectifs du contrat de développement territorial vont dans le bon sens, celui d'un développement territorial dynamique, positif et ambitieux pour mieux vivre dans nos villes de cette partie de la Seine-Saint-Denis. Il s'agit de visions prospectives bien évidemment, je les interprète comme autant, encore une fois, de rassemblement, de mobilisation à construire dans les 10 ou 15 ans à venir, nous saurons avec les collègues maires des villes voisines rappeler à l'État les engagements qu'il a pris.

Il s'agit d'un document stratégique de référence qui va nous servir de levier, et sur lequel nous pourrions nous appuyer dans les années à venir. Voilà en quelques mots, je reviendrai si besoin dans le débat tout à l'heure, mais je tenais à vous redire l'état d'esprit qui était le mien avant de passer à la présentation. Le débat va s'ouvrir tout à l'heure.

Je vais donc formellement suspendre notre séance du Conseil municipal et laisser Vincent BOURJAILLAT et Nicolas LEDOUX nous présenter rapidement le contrat de développement territorial. Ensuite je rouvrirai la séance et nous débattrons dans le cadre de notre Conseil municipal avant de passer au vote de la délibération.

(La séance est suspendue).

M. LE MAIRE, M. DIDIER MIGNOT :

Merci beaucoup à Nicolas, avant de rouvrir la séance officiellement, merci beaucoup à Nicolas LEDOUX et Vincent BOURJAILLAT pour cette présentation concise et je crois assez claire, en tout cas sur les grandes orientations qui sont contenues dans ce contrat de développement territorial.

Formellement, je vais rouvrir la séance et donc donner la place au débat, aux discussions et aux réflexions que vous évoque cette présentation du contrat de développement territorial.

Je donne la parole aux élus qui souhaitent la prendre.

Mme DELMAS.

MME ANNE-MARIE DELMAS :

L'habitabilité du territoire et l'objectif de construction de logements autour des gares me semblent en contradiction avec le périmètre dit de sécurité imposé par le Préfet dans son porter à connaissance. Nous faisons le vœu, apparemment avec la commission de débat public, que l'État retrouve de la cohérence en trouvant une solution de sécurité pour la gare de triage.

M. LE MAIRE, M. DIDIER MIGNOT :

Bien Anne-Marie, bien sûr. MM. SOUBEN, LE POLLOTEC.

M. JEAN-YVES SOUBEN:

Trois remarques, des remarques factuelles -et cela a été dit par nos intervenants – mais l'entrée de l'aéroport, même si c'est une vue de l'esprit de certains architectes, et je pense qu'on est un certain nombre sur Blanc-Mesnil à ne pas être d'accord pour découvrir l'autoroute A1, on s'est suffisamment battu pour la couverture.

Concernant le SRCE, je pense qu'il faut retravailler un peu la trame verte, mais elle doit passer par le parc qui n'a pas de nom, le parc des bassins du Conseil général qui se trouve près de l'Hôtel Mercure, anciennement Novotel. Il faut à tout prix qu'on arrive à passer par là, car c'était déjà dans la pratique des gens qui vont en vélo jusqu'au parc de La Courneuve.

Ma grosse interrogation étant : quid de l'Ecopôle ? La présentation du CDT n'en parlait pas du tout, je sais qu'il est dans le dossier, mais il faudrait quand même appuyer un peu sur cette partie importante, notamment dans sa dimension de pôle innovant en ce qui concerne la formation, la deuxième phase de l'Ecopôle, la première phase étant la réalisation et la synergie de nos deux usines.

Dans sa deuxième phase, il doit y avoir un rayonnement ensuite en termes de formation et d'innovation sur cette partie du territoire.

M. YANN LE POLLOTEC :

M. le Maire, plusieurs remarques, d'abord une remarque qui est plutôt une inquiétude par rapport à ce qui se passera le 1^{er} janvier 2016, puisque c'est à ce moment-là que s'appliquera la loi métropole. Et, si j'ai bien compris, tout ce qui existe en termes d'intercommunalité explose en vol, on casse tout ça, on met fin à la compétence générale des collectivités locales. Or, jusqu'à présent, cette compétence générale des collectivités locales permet de s'adapter aussi bien au présent qu'au futur, et je pense que ce projet n'aurait jamais pu exister sans cette compétence générale des collectivités locales.

Il faut souligner dans ce projet la capacité de nos collectivités, certes d'orientations politiques différentes, à collaborer et à travailler ensemble sur des projets et des coopérations ; alors que là, que va-t-on nous mettre ? Un grand camembert des territoires de 300 000 et plus d'habitants qui seront tracés au cordeau, on ne sait pas trop comment, qui vont être des unités purement administratives sans projet, sans réflexion, dans un flou le plus total. Donc, cela pose un vrai problème. Je serai pour, avec les autres collectivités qui sont parties prenantes de l'évolution de ce territoire, qu'on réfléchisse à provoquer un référendum sur cette question, puisque de toute façon, pour l'instant, c'est obligatoire, quand on touche aux départements. Les habitants de ces territoires qui ont un véritable projet doivent être consultés et se prononcer sur cette question de la métropole.

Plus précisément, quelques petites remarques, je partage avec Jean-Yves SOUBEN l'horreur de la photo d'artiste pour deux raisons, d'abord à la fin de la couverture et sincèrement mettre des collections du Musée de l'air à côté de l'autoroute, c'est les tuer ! Donc, je pense que c'est détruire notre patrimoine.

L'autre photo était plutôt encourageante sur la rénovation du Musée où il y a des choses, reconnaissons-le, qui ont avancé. En même temps, souvenons-nous quand même qu'en 1996, est parti en fumée un quart des collections inestimables, puisque nous avons l'un des musées de l'air au monde les plus riches, tout simplement parce qu'il n'y avait pas la sécurité incendie adéquate sur la base aéronavale de Dugny ; ce qui pose aussi la question des financements pour la rénovation du Musée de l'air.

Une fois cela pourra paraître bizarre dans la bouche du groupe Communiste, mais ne pourrait-on pas s'inspirer de ce qui se fait en Allemagne ou en Grande-Bretagne ou aux États-Unis où les grandes sociétés aéronautiques mettent la main à la poche, alors que chez nous il n'y a que le Ministère de la défense en l'occurrence, marginalement il y a eu quelques petites choses qui ont été faites quand même, même pour la façade, mais par rapport à la richesse de nos groupes aéronautiques –et je m'en félicite– et par rapport à la richesse de notre patrimoine, sincèrement ils pourraient faire plus et mieux, et en particulier la Fondation du groupe EADS, maintenant qui est devenu le groupe Airbus, y compris pour maintenir un patrimoine aérien vivant, comme on le fait pour les bateaux. Là, il y a un vrai problème d'investissement.

Deuxième remarque, on va développer l'emploi, les hautes technologies sur ce territoire et sur une filière (si l'en est une) une filière d'avenir, c'est quand même l'aérospatial. C'est très bien. Cela étant, il ne faut pas oublier –et certes, nous avons déjà le lycée des métiers de l'aérien, mais il doit être encore développé– et nous devons aller beaucoup plus loin en termes de formation initiale comme en termes de formation continue pour que véritablement les gens qui habitent sur le territoire puissent profiter de tout cet élément de développement.

En termes de ville, nous devons aussi inventer ce que l'on appelle maintenant des « tiers lieux », c'est-à-dire des lieux où se mélangent culture, vie professionnelle et vie personnelle. On a souvent entendu parler des fab labs, ces lieux de prototypages rapides, etc., mais cela s'intègre pleinement là-dessus. Cela peut justement donner de la formation, mais aussi développer de nombreuses petites TPE, les aider et participer à la dynamique du territoire. Donc il y a aussi beaucoup de choses à travailler là-dessus.

En résumé, c'est un beau projet, mais j'espère que les mesures technocratiques de la loi métropole et antidémocratiques ne vont pas gâcher ce beau projet.

M. LE MAIRE, M. DIDIER MIGNOT :

Merci Yann, y a-t-il d'autres commentaires sur le sujet ? M. MEIGNEN.

M. THIERRY MEIGNEN :

Déjà, je suis content que M. LE POLLOTEC admette les financements privés, c'est encore un petit effort ; c'est bien.

Sur Paris métropole, je suis un peu du même avis, ce projet ne me plaît pas. Ce que je dis n'engage que moi, nous n'en avons pas parlé dans notre groupe. Je trouve que tout ce qui ferait en sorte que les décisions soient prises loin de nous, loin des communes et tout ce qui permettrait à Paris (cet ensemble public) qui risque de nous imposer ses décisions en termes d'urbanisme et en termes de gestion des déchets, je trouve que tout cela, à chaque fois que le Maire perdra du pouvoir, ce sera une mauvaise idée, et notamment en matière d'urbanisme. On a déjà vu ce que cela a donné auparavant, alors je ne sais pas si l'on veut revenir à la Seine-et-Oise, je ne sais pas ce qu'ils veulent faire. Il y avait des bons côtés, mais il y en avait aussi des mauvais. Essayons d'éviter les mauvais côtés et de tirer les enseignements du passé.

Sur ce projet qui nous est soumis, il y a déjà eu plusieurs réunions publiques, nous étions intervenus les uns et les autres lors de la présentation au Blanc-Mesnil, mais également à Drancy et au Bourget pour faire quelques remarques. Puisque nous avons une séance publique aujourd'hui, je ferai les mêmes remarques.

La première, effectivement et je l'ai entendu dans cette salle ce soir, l'État n'est pas cohérent. Il nous propose certes de développer la dent creuse, située entre Plaine commune et l'aéroport de Roissy. Effectivement, il y a matière là à assurer un meilleur développement économique de nos territoires, mais d'un autre côté il nous met un arrêté préfectoral qui interdit toute construction dans un périmètre de 820 m et qui donc nous interdit de bénéficier de cet apport du contrat que nous nous apprêtons à signer.

Nous avons dit précédemment que nous aurions souhaité -ce n'est pas la solution qui a été retenue, cela dit c'est un bon projet pour nos villes, votons-le mais avec quelques réserves- que l'on utilise justement cette signature de ce projet pour tordre le bras un petit peu à la puissance publique et au préfet, et attirer leur attention sur le fait qu'ils ne peuvent pas d'un côté essayer de développer nos territoires et de l'autre côté nous empêcher de le faire. Je pense qu'il y avait là matière à une négociation, on n'a probablement pas utilisé -en tout cas pas suffisamment- les éléments que nous avons en notre possession.

La deuxième remarque que je voulais faire on nous demande -et j'ai bien entendu ce soir- de signer vers le 14 février ce contrat. Pourquoi autant de précipitation ? N'avait-on pas un mois et demi devant nous ? C'est la majorité, quelle qu'elle soit, issue des urnes des prochaines élections municipales qui aurait engagé la signature et qui aurait eu à assumer. Aujourd'hui, on se trouve en situation où une majorité municipale va voter et c'est une autre, encore une fois quelle qu'elle soit, qui va assumer les conséquences. On aurait pu respecter un peu mieux le suffrage universel et attendre un petit peu avant de donner au vote ce projet.

Le dernier point, et il nous tient à cœur, lors de l'enquête publique, certains de nos amis étaient allés remplir le cahier du commissaire enquêteur, il y a une contrepartie à ce projet de développement proposé par l'État : c'est la construction de logements, la densification.

Sur le schéma, je prends la remarque de M. LE POLLOTEC et celle de M. SOUBEN également, j'en fais une autre. J'ai vu une zone pavillonnaire côté Blanc-Mesnil au niveau de la station musée de l'air qui implique un bétonnage de nos zones pavillonnaires. Là, nous serons sourcilleux sur ce point. Certes, on va le signer car de toute façon je pense que c'est un projet qui globalement va dans le bon sens, mais nous serons sourcilleux, et nous nous battons pied à pied, pour que notre Ville ne soit pas bétonnée. « Non à béton Mesnil ».

Quand je vois 1 020 logements par an, je me demande où on va les mettre ?

Densification des grands axes : on ne va pas dans le pavillonnaire, comme je l'ai trouvé parfois.

La question que l'on se pose également, c'est cette deuxième gare que l'on appelle Blanc-Mesnil qui a quand même une emprise sur le parc urbain et elle provoque des problèmes de circulation sur l'avenue de la division Leclerc, quoi que l'on en dise, et on essaie de nous rassurer évidemment, on ne va pas nous faire peur au moment où on va signer. C'est l'un ou l'autre et on a beau me dire que c'est une sortie type de station de métro, qu'il ne se passera rien et que les gens viendront en vélo ; une fois que les gens arrivent, il faut bien les acheminer quelque part. Si ce ne sont pas des voitures, ce sont des bus mais s'il n'y a pas de parking il faudra bien à un moment donné amener des bus pour convoyer les gens qui arrivent à cette gare. L'avenue de la division Leclerc n'est pas suffisamment large pour accepter un surcroît de circulation.

Voilà les remarques que je souhaitais faire, nous serons vigilants sur ce point.

Pour terminer en revenant sur Paris métropole, je pense qu'il y a là encore un certain nombre de maires issus des prochaines élections municipales qui monteront au créneau et se battront contre ce projet Paris métropole qui n'est pas favorable. En tout cas, je ne souhaite pas que l'on remette en cause les prérogatives des maires.

M. LE MAIRE, M. DIDIER MIGNOT :

M. RAMOS.

M. ALAIN RAMOS :

Sur la loi métropole, il se dégage un consensus pour dire que cette approche technocratique va complètement réduire à néant les libertés communales. En ce qui me concerne, je participerai aux initiatives nécessaires pour interdire ou modifier profondément ce projet.

On ne peut pas laisser la haute administration, dont on voit les initiatives sur la gare de triage, s'approprier un dernier espace sur le dos des élus et de la démocratie, d'autant plus que nous savons que les uns et les autres sortent tous des mêmes écoles et que ce sera favorable à tout ce qui concerne le développement et la financiarisation des territoires.

Donc, je participerai -et nous participerons- aux actions nécessaires pour remettre un peu de démocratie dans ce projet. Je pense que l'on peut parler de métropole, mais il faut qu'il y ait des contre-pouvoirs forts face à celle-ci, nous devons protéger les communes et les intercommunalités, les communautés d'agglomération pour qu'il y ait effectivement un débat serein et équilibré au sein de ces 7 millions d'habitants.

En ce qui concerne la gare de triage, chacun l'a évoqué, il est vrai que le porter à connaissance du préfet est en contradiction avec le projet qui nous est soumis ce soir, puisque pratiquement 25% du territoire du contrat de développement territorial sont concernés, près de 35 000 habitants. Il est clair que l'on ne peut pas accepter la situation qui nous est faite et qu'il y a des solutions à prendre. Je suis de ceux qui se battent depuis un moment pour demander l'arrêt du transit et du stationnement des wagons dangereux. Je pense que nous devons continuer à nous battre pour obtenir cela. D'autant plus que ce porter à connaissance est un peu ambigu, puisqu'il ne prend pas en compte le produit qui est le plus dangereux et qui circule aussi sur cette gare : le chlore.

On comprend que l'administration hésitait à faire un périmètre avec un rayon de 2,5 km autour de la gare, puisque cela sacrifiait pratiquement un tiers du département de la Seine-Saint-Denis et on atteignait pratiquement le stade de France. Pour l'administration, cela aurait été à gérer avec les habitants et les collectivités territoriales. Donc, l'intégration dans notre contrat de développement territorial de cette question me paraît tout à fait nécessaire. Je pense que les mobilisations citoyennes, les actions des maires en justice seront aussi importantes et participeront à la création du rapport de force nécessaire pour faire céder l'État sur cette question.

De plus, il y a quand même un silence assourdissant de la SNCF et de Réseau ferré de France. Ce ne sont pas les modifications en cours de la SNCF qui vont améliorer ou dissiper le silence ambiant, puisqu'on est pratiquement en réorganisation systématique de cette entreprise. On voudrait essayer de faire la démonstration qu'elle ne fonctionne pas, on ne s'y prendrait pas autrement, et on sait très bien les objectifs que cela cache quand on désorganise une entreprise du secteur public.

En matière de formation, il paraît cohérent de mettre en adéquation les formations et les possibilités d'évolution et d'emplois proposés autour de ce contrat de développement territorial. On ne peut que le soutenir et l'approuver.

Je pense qu'il faut qu'on rajoute sur cette question, il y a effectivement les professionnels mais il faut aussi donner la possibilité aux enfants de ce secteur, puisque si j'ai bonne mémoire sur les villes concernées, il n'y a aucune classe préparatoire dans les lycées polyvalents, il serait de bonne guerre que notre bataille pour l'implantation de classes préparatoires dans le lycée Mozart se fasse, parce que ce serait extrêmement utile, y compris pour diriger nos enfants ou les enfants qui le souhaitent vers les écoles d'ingénieurs qui elles aussi contribuent au développement de l'aéronautique dans notre pays.

Nos amis présentateurs ont évoqué le Grand Roissy. Ils ont évoqué aussi le fait que les zones pavillonnaires étaient des éléments froids qui participaient à une amélioration ou un maintien d'un bon équilibre climatique. Je rappelle que notre Ville s'est prononcée contre le projet Europa City et je pense que là encore stériliser 400 ha des plus belles terres agricoles de notre pays est une erreur, une erreur écologique mais aussi une erreur en matière de respect des villes avoisinantes, et le respect aussi du développement et des commerces de proximité. Donc, la question sur Europa City doit être remise à cœur, je pense qu'il faudra trouver un lieu pour en rediscuter.

Par ailleurs, les transports routiers en site propre ont aussi été évoqués. Toujours sur le territoire du triangle de Gonesse, il semblerait que le Conseil général a pris une décision sur la construction du barreau qui anticipe l'implantation d'Europa City et que les collectivités territoriales qui bordent le Val-d'Oise devraient s'en occuper. En tous les cas, nous avons commencé à faire le travail ici, mais je pense qu'il y a nécessité à le prolonger pour faire en sorte que ces 400 ha de terres agricoles restent des terres agricoles, parce qu'il est complètement fou de penser que l'on va pouvoir accueillir 40 millions de visiteurs dans cet espace, quand on sait que Mickey en accueille 12 millions. Donc, il y a là des propositions qui ne sont pas respectueuses de notre environnement et de l'avenir de la planète.

Je crois qu'il faut être un peu cohérent, par rapport à la densification, il faut rappeler que les 1 000 logements portent sur les trois communes, et pas simplement sur Blanc-Mesnil.

(commentaires hors micro : sur les six communes)

Il faut faire attention à l'utilisation des chiffres et les remettre dans leur contexte. Si l'on ne veut pas avoir un développement en étalement sur la région parisienne et si l'on veut préserver un certain nombre d'espaces verts autour de l'agglomération parisienne, il faut bien prendre en compte la réalité qui est la nôtre aujourd'hui de continuer à avoir une politique d'accroissement du logement et de la population sur notre Ville. Je le dis toujours, nous étions 53 000 en 1970 et nous venons de passer, 40 ans après, la barre des 52 000 au dernier recensement. Donc, il n'y a vraiment pas péril en la demeure.

L'autre aspect, notre Ville sur les trois ou quatre grosses communes qui forment ce contrat de développement territorial, et je ne connais pas le nombre d'habitants au kilomètre carré de la Courneuve, mais je connais celui de Drancy et celui du Bourget, nous sommes par rapport à Drancy à 2 000 habitants de moins. Quand on parle de densification, il faut raison garder. De plus, on ne peut pas non plus avoir une politique malthusienne.

Un des problèmes que pose la densification et la démographie, entre 1970 et aujourd'hui, la population blanc-mesniloise a vieilli, puisqu'en 70 on avait 9 000 enfants dans le primaire et aujourd'hui on en a 7 000, donc on a une population qui en moyenne vieillit. Si l'on ne se donne pas les moyens de faire venir des forces vives avec des enfants, on n'aura pas les capacités d'assurer les besoins et les demandes que peut avoir une population âgée. Donc, on n'aura pas les capacités financières, ou bien on pourra éventuellement les avoir, en augmentant l'impôt de la population restreinte et qui sera recroquevillée sur un petit chiffre.

Si j'ai bonne mémoire, le projet de densification proposé dans le dossier sur les 15 années est inférieur à celui que nous avons vécu sur les 10 années précédentes. Donc, nous sommes dans une tendance d'augmentation en sifflet et cela descend. Faisons attention à ce que nous disons, et en sachant qu'on ne peut pas avoir un discours sur la protection des terres agricoles, sur un certain nombre de choses et après ne pas prendre des mesures. On ne vit pas dans un atoll au milieu du Pacifique, on est au cœur d'une grande région et on doit prendre en compte notre part de solidarité sur tous les terrains qui font le « vivre ensemble » sur cette région.

En ce qui nous concerne, nous approuvons le mémoire qui nous est proposé.

M. LE MAIRE, M. DIDIER MIGNOT :

Merci Alain, Santiago SERRANO.

M. SANTIAGO SERRANO :

Une information, puisque l'on a évoqué le dispositif Cité-lab de création d'entreprises, pour dire que c'était effectif, puisque nous avons embauché le 2^{ème} développeur et que les permanences sur Drancy, Le Bourget et Dugny ont commencé la semaine dernière.

Autre information, le réseau de Plaine de France entreprises que nous avons contribué à créer se réunit avec le réseau Roissy entreprises, on les a connectés, et ils réalisent un événement important la semaine prochaine au Bourget. Donc, nous sommes dans cette logique du développement du bassin économique, la connexion de l'emploi et de la création d'activité.

M. LE MAIRE, M. DIDIER MIGNOT :

D'autres remarques ?

J'ai quelques commentaires à faire, évidemment je ne vais pas alourdir trop le propos, sur quelques remarques qui ont été faites, notamment concernant la gare de triage. Chacun a remarqué effectivement, et ce n'est pas nouveau, on avait déjà eu ce débat en octobre sur la question de l'incohérence de l'État qui d'une main nous dit qu'il faut construire des logements et de l'autre nous interdit de le faire, évidemment il y a un problème.

Mais justement, on s'est interrogé sur cette question avec les maires des villes voisines et on s'est dit : « signons et démontrons que l'État est incohérent avec lui-même. Pointons par notre participation au CDT que l'État est incohérent et qu'il est en contradiction avec lui-même ». C'est une stratégie, car on ne pouvait pas en fait abandonner –et j'entends sur le « tordre le bras »- et c'était mettre aussi trois années de travail par terre avec tous les éléments qui viennent d'être évoqués dans la présentation sur l'ensemble du territoire.

C'était effectivement un débat entre nous, on est tombé assez facilement tombé d'accord sur le fait qu'il fallait agir de cette manière, car on a renforcé, suite au débat de l'enquête publique et à nos discussions, le caractère important du problème de la gare de triage dans le texte du contrat de développement territorial. Ce CDT acte le problème, mais n'acte pas les solutions préconisées par l'État aujourd'hui. De toute façon, c'est obligatoirement quelque chose qui n'est pas figé, car cela doit bouger de manière sensible, et donc au fur et à mesure des évolutions, nous continuerons à modifier éventuellement les choses dans ce contrat de développement territorial, selon les objectifs fixés dans nos PLH, puisque cela concerne essentiellement la question de la construction de logements.

Plusieurs remarques sur un certain nombre de choses, les questions de formation sont centrales ; c'est l'un des apports de notre Ville et le lycée des métiers de l'aérien a permis aussi d'élargir la question de la formation et mettre en débat dans nos discussions depuis deux ans et demi ce sujet au cœur des débats, car c'était quelque chose d'un peu oublié au départ. Nous avons agi utilement sur ce sujet.

Concernant la loi métropole, bien entendu, nous sommes dans une incertitude sur l'avenir. Je précise quand même que la loi est votée et elle doit s'appliquer. J'entends bien tous les éléments de résistance qui peuvent se faire jour, j'aurais presque envie de dire qu'il eût été bien qu'ils se manifestent avant, et bien avant, mais peu importe. Aujourd'hui, la loi est là. Je reprends la proposition de Yann LE POLLOTEC, il faut absolument –et j'espère que nous serons tous d'accord– que les citoyens sur cette question soient consultés par référendum. On ne peut pas désosser, démantibuler la région parisienne de cette manière sans consulter a minima les citoyens. Je pense que nous serons tous d'accord, et cela pourrait faire l'objet d'un vœu sur la question et l'exigence d'un référendum sur ce thème de la métropole. Évidemment, nous avons réfléchi, et ce sont deux temps différents, on n'est pas dans les mêmes temporalités. Depuis deux ou trois ans, nous réfléchissons à cette question.

La question du PLH de Blanc-Mesnil ou de la CAB, la question de nos PLU est réglée par la loi métropole, car c'est un PLU qui sera maintenant métropolitain. De toute façon, notre PLU tombe. On est dans une situation extrêmement grave d'un point de vue démocratique et d'un point de vue de l'autonomie des communes et de leur pouvoir de décision sur leur destin. Il y a beaucoup d'incertitudes, il y a un pacte financier et fiscal, dont on ne sait pas trop ce que c'est, qui est prévu dans la loi.

C'est une espèce d'OVNI, dont on ne sait pas de quoi ça parle. Il y a une mission de préfiguration de préparation de cette métropole et de sa mise en place, qui est encore très floue. Vous voyez que l'on est au cœur d'incertitudes majeures, et devant ces incertitudes, je trouve (et nous avons trouvé) que la meilleure manière de continuer à avancer, c'est de –pour l'instant– s'en tenir à ce qui était certain et le travail que nous avons réalisé depuis des années. On voit bien que le débat n'est pas terminé. Au travers d'un certain nombre de remarques que les uns et les autres font autour de cette table, bien évidemment les choses vont évoluer, et je le redis, sans aucun angélisme, ce n'est pas la feuille de route de la Ville de Blanc-Mesnil, les civils et le territoire du Bourget pour les 15 années à venir, qui est gravée dans le marbre, c'est un schéma –encore une fois– stratégique de référence.

Je trouve que c'est important parce qu'il permet d'acter –ce qui n'avait jamais été fait– on nous a souvent dit que ce territoire n'avait pas d'ambition, n'avait pas d'avenir, n'avait pas de projet. Donc, nous sommes aujourd'hui dans une situation où nous pourrions prendre appui, se servir de ce contrat de développement territorial comme un levier pour faire valoir les exigences populaires des gens qui habitent ici. Je rappelle que le premier sujet, quand j'en avais discuté, y compris avec le Ministre Blanc ou Leroy, c'était mon insistance à dire qu'il ne fallait pas que cet aménagement du pôle métropolitain du Bourget, que le métro du Grand Paris qui arrive ici sur ce territoire bouleversent la vie des habitants.

Je le redis, cela ne règle pas cette question complètement, mais cela nous permet de prendre appui sur un certain nombre de choses et continuer à faire valoir un certain nombre d'exigences en la matière et permettre aux populations qui vivent ici d'y rester et d'y rester dans de meilleures conditions. Je vous invite à relire les documents. Ce n'est pas réglé.

On a parlé de la vue d'architecte de Christian de Portzamparc. Ce n'est pas la vision de l'architecte, mais quelle était l'idée de l'urbaniste architecte ? Il y avait d'ailleurs Christian de Portzamparc et Roland Castro qui avaient un débat, on pourrait sortir l'image de Roland Castro qui lui couturait les territoires alors que l'idée de Christian de Portzamparc était lorsqu'on arrive sur ce territoire par l'autoroute on ne sait pas où l'on est.

La visibilité du Musée de l'air n'apparaît pas, je ne dis pas que c'est ce qu'il faut faire, mais l'idée c'était une porte d'entrée de la métropole francilienne par le Nord, les premières villes quand on vient de l'autoroute A1, du Nord, y compris de Roissy, et que l'on ne sait pas où l'on est, on est anonyme, or on a un territoire qui recèle un certain nombre de potentiels et de richesses qu'il s'agit de mettre en valeur. D'où Yann, les avions au bord de l'autoroute, qui dans ma tête n'étaient pas des avions de la collection du Musée de l'air, mais peut-être des avions en carton-pâte.

C'était juste histoire de montrer aux gens qu'ils sont sur un territoire dédié à l'aéronautique. C'est une théorie qui est visualisée là. Roland Castro, autre urbaniste, lui au contraire couturait et couvrait complètement l'autoroute pour relier de manière humaine les villes de Dugny, du Blanc-Mesnil et du Bourget, notamment reliait l'Aire des vents où se déroulent des grands événements culturels, qu'on a évoqués tout à l'heure, avec le territoire du Blanc-Mesnil.

Ce sont des visions de l'esprit, mais nous ne sommes pas dans des plans définitifs d'architecte, loin s'en faut, d'autant qu'à mon avis avant d'avoir cela, il faudra qu'on se mobilise sur le nerf de la guerre. Donc, on n'en est pas là, mais c'est simplement quand même pour comprendre et dessiner une vision de notre territoire et des intentions qu'il s'agissait d'exprimer.

Sur la question du logement et de la densification, il faut partir d'un constat cruel, extrêmement préoccupant : nous avons des centaines de milliers de demandeurs de logements en région parisienne et en France. Si l'on pense en termes d'aménagement et à la vie des gens, c'est avec l'emploi le problème numéro un. Donc, on ne peut pas faire comme si ce problème n'existe pas. Par conséquent, il faut construire du logement. Après la question porte sur la densification.

Le maire de Drancy a densifié sa Ville, et notamment son cœur de ville, et il n'a pas droit au métro. On est dans une situation un peu inverse au Blanc-Mesnil où le métro arrive et cela nous permettra de densifier. La chance que nous avons, car nous avons tous cette même préoccupation, dans ce contrat de développement territorial est reconnu le caractère singulier de notre tissu pavillonnaire et de notre trame verte, et l'importance que représente y compris pour Aulnay-sous-Bois, Drancy, Blanc-Mesnil notre tissu pavillonnaire en termes de rafraîchissement, en termes de production d'oxygène, donc d'écologie au sens plein du terme.

C'est une chance car c'est un garde-fou justement contre une densification exagérée de notre territoire en matière de logement. Donc, je crois qu'on a à la fois notre devoir de solidarité et de notre part à prendre dans la nécessaire production de logements sur ce territoire, et en même temps nous avons ce garde-fou qui est acté dans le contrat de développement territorial, qui nous dit qu'il faut préserver la grande partie du tissu pavillonnaire de notre Ville, parce qu'elle est essentielle, y compris à l'aménagement de la métropole francilienne.

Voilà quelques éléments de réflexion sur ce contrat de développement territorial qui, et j'insiste, reste un schéma stratégique de référence et n'est pas l'alpha et l'oméga, et la feuille de route à suivre à la lettre dans les années qui viennent, mais cela renvoie en 2030. Je le disais le 17 octobre, lors du dernier Conseil municipal qui avait traité cette question, j'espère qu'on sera tous là en 2030, sans doute ne sera-t-on plus autour de cette table, ce que je souhaite d'ailleurs, car ce serait vraiment grave d'un point de la démocratie, je pense que d'autres prendront la place ! Mais c'est bien aussi, et c'est de notre responsabilité d'élus que de se projeter dans l'avenir justement pour imaginer l'avenir de nos enfants.

Voilà sur le contrat de développement territorial ce que cela signifie.

Je ne sais pas s'il y a d'autres interventions, autrement je vous propose de passer au vote sur le mémoire qui vous est proposé. Cela vous convient-il ? Oui.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- VALIDE le contrat de développement territorial.
- AUTORISE M. le Maire à le signer.

M. LE MAIRE, M. DIDIER MIGNOT :

Je remercie encore Vincent BOURJAILLAT et Nicolas LEDOUX, qui nous quittent, pour leur participation.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR SURCHARGE FONCIÈRE AU BÉNÉFICE DE BATIGÈRE ÎLE-DE-FRANCE

M. LE MAIRE, M. DIDIER MIGNOT :

Y a-t-il des questions ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ACCORDE une subvention pour surcharge foncière de 181 622 euros à BATIGÈRE ÎLE DE FRANCE ;
- VERSE cette somme en deux parties, la première sur le budget 2014 pour un montant de 90 811 euros, la seconde partie d'un montant de 90 811 euros sur le prochain exercice ;
- APPROUVE la convention de subvention pour surcharge foncière relative à l'opération ;
- AUTORISE M. le Maire à la signer ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

SUBVENTION AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE DE RÉUNION À LA MAISON DES ASSOCIATIONS

M. LE MAIRE, M. DIDIER MIGNOT :

Y a-t-il des questions, en remerciant Mme la Députée pour l'attribution de cette réserve parlementaire ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la création d'une salle de réunion à la Maison des Associations ;
- AUTORISE M. le Maire à solliciter la subvention de 8 000 € auprès du Ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire ;
- APPROUVE le plan de financement ;
- INSCRIT le montant de la recette au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

GARANTIE D'EMPRUNT CONCERNANT L'OPÉRATION DE RÉSIDENTIALISATION SUR LE QUARTIER DES TILLEULS – CRÉATION DE STATIONNEMENTS SITUÉS 4-9, ALLÉE SOUFFLOT ET 1-10, ALLÉE GARNIER

M. LE MAIRE, M. DIDIER MIGNOT :

Y a-t-il des questions ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCORDE, selon les conditions de garantie d'emprunts citées ci-dessous, la garantie communale d'emprunt sollicitée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par la SA d'HLM Vilogia à hauteur de l'emprunt contracté, soit 360 219,67 euros selon les caractéristiques suivantes :

Prêts CDC PRU au taux d'intérêt actuariel annuel au niveau du taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt (+0.60%), aux taux annuel de progressivité de 0.50 % (taux d'intérêt et de progressivité variable en fonction du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %, d'une durée de la période d'amortissement de 20 ans).

- AUTORISE M. le Maire à signer les contrats de prêts et autres documents ou conventions afférents.

GARANTIE D'EMPRUNT CONCERNANT L'ACHAT DU TERRAIN D'ASSIETTE DU FUTUR PARKING RÉSIDENTIEL DE 100 PLACES DESTINÉ AUX LOCATAIRES DE LA RÉSIDENCE GERMAIN DOREL

M. LE MAIRE, M. DIDIER MIGNOT :

Y a-t-il des questions ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCORDE, selon les conditions de garantie d'emprunts citées ci-dessous, la garantie communale d'emprunt sollicitée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par Efidis à hauteur de l'emprunt contracté, soit 451 905,00 euros selon les caractéristiques suivantes :

Prêts CDC PRUAM au taux d'intérêt actuariel annuel au niveau du taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt (+0.60%), aux taux annuel de progressivité de -0,50% à 0% (taux d'intérêt et de progressivité variable en fonction du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %, d'une durée de la période d'amortissement de 15 ans).

- AUTORISE M. le Maire à signer les contrats de prêts et autres documents ou conventions afférents.

GARANTIE D'EMPRUNT CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN PARKING RÉSIDENTIEL DE 100 PLACES À DESTINATION DES LOCATAIRES DE LA RÉSIDENCE GERMAIN DOREL
--

M. LE MAIRE, M. DIDIER MIGNOT :

Y a-t-il des questions ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCORDE, selon les conditions de garantie d'emprunts citées ci-dessous, la garantie communale d'emprunt sollicitée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par Efidis à hauteur de l'emprunt contracté, soit 410 990,00 euros selon les caractéristiques suivantes :

Prêts CDC PRUAM au taux d'intérêt actuariel annuel au niveau du taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt (+0.60%), aux taux annuel de progressivité de -0,50% à 0% % (taux d'intérêt et de progressivité variable en fonction du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %, d'une durée de la période d'amortissement de 20 ans).

- AUTORISE M. le Maire à signer les contrats de prêts et autres documents ou conventions afférents.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION SOS VICTIMES 93

M. LE MAIRE, M. DIDIER MIGNOT :

Y a-t-il des questions ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le renouvellement de la convention avec l'association « SOS Victimes 93 » ;
- AUTORISE M. le Maire à la signer ;
- APPROUVE l'attribution d'une subvention annuelle de 6 500 € correspondant aux interventions et à l'action de l'Association « SOS Victimes 93 » sur la Ville ;
- APPROUVE l'attribution en 2014 d'une subvention exceptionnelle de 6 500 € prévue au budget 2013 mais non versée pour cause de convention forclosée avec l'association SOS Victimes 93 ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
--

M. LE MAIRE, M. DIDIER MIGNOT :

Y a-t-il des questions ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- PROCÉDE à la modification du tableau des effectifs comme suit :

A compter du 1^{er} janvier 2014

Pour compenser les créations d'emplois décidées lors de la séance du Conseil Municipal du 21 novembre 2013, et consécutivement à l'avis du comité technique paritaire en date du 5 décembre 2013 :

- Suppression d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 8.50/20^{ème}
- Suppression d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 11/20^{ème}
- Suppression d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 2/20^{ème}
- Suppression d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 2.75/20^{ème}
- Suppression d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 5.50/20^{ème}
- Suppression d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 9/20^{ème}
- Suppression d'un emploi de professeur d'enseignement artistique hors classe
- Suppression d'un emploi de professeur d'enseignement artistique hors classe à temps non complet 12/16^{ème}
- Suppression d'un emploi d'infirmier en soins généraux de classe normale à temps non complet 17.50/35^{ème}

Pour tenir compte des développements de carrière :

- Création d'un emploi de médecin praticien à temps non complet 14/35^{ème} et suppression d'un emploi de médecin praticien à temps non complet 17.50/35^{ème}

Pour compenser le transfert de 2 postes de la Ville vers le C.C.A.S. :

- Suppression d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe
- Suppression d'un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe

Selon les termes de l'article 97 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, un emploi ne peut être supprimé qu'après avis du comité technique paritaire. Les suppressions d'emplois seront donc soumises à l'avis du comité technique paritaire lors de sa prochaine séance.

Les suppressions de postes soumises au délibéré du Conseil Municipal sont toutes compensées par des créations sur des grades ou des quotités de temps de travail différentes. Il n'existe donc aucune réelle suppression de poste.

Ainsi, les suppressions ci-dessus ne sont mentionnées qu'à titre indicatif afin d'assurer le respect du principe de compensation entre création et suppression d'emplois. A ce titre, elles correspondent à des transformations d'emplois. Elles seront donc soumises à délibération lors de la prochaine séance du Conseil Municipal après avis du Comité technique Paritaire.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits prévus au budget à cet effet.

<p>9. INSTAURATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES CHEFS DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE</p>
--

M. LE MAIRE, M. DIDIER MIGNOT :

Y a-t-il des questions ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE l'instauration du régime indemnitaire pour le cadre d'emplois des chefs de service de police municipale.

<p>DEMANDE D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR LE CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION AU TITRE DE L'ANNÉE 2014</p>
--

M. LE MAIRE, M. DIDIER MIGNOT :

Mme BUFFET.

MME MARIE-GEORGE BUFFET :

M. le Maire, j'ai eu l'occasion de m'adresser à Mme la Ministre de la Culture, puisque nous avons une possibilité de voir baisser la subvention au conservatoire. C'est une ligne adoptée par le Ministère de la Culture par rapport à ce style de conservatoire. Nous avons reçu une réponse à mon intervention qui entrouvre une porte. Donc, nous aurons l'occasion d'en discuter avec Mme la Directrice de la Direction régionale de l'action culturelle lorsque nous allons la rencontrer le 28 février, et de lui demander comment va se concrétiser la réponse un peu plus ouverte de Mme la Ministre de la Culture, voir comment on peut récupérer les moyens nécessaires pour ce très beau conservatoire.

M. LE MAIRE, M. DIDIER MIGNOT :

Merci à Mme BUFFET, car effectivement, il y a de quoi être inquiet sur la réduction de ces subventions, puisque nous étions à – 56 000 € déjà entre trois ans. Nous ne manquerons pas d'interroger la Directrice régionale des affaires culturelles qui viendra nous voir prochainement, notamment visiter nos équipements culturels. Ce sera l'occasion de lui montrer ce que nous faisons ici et combien nous avons besoin justement pour développer nos actions de ces subventions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter cette subvention au titre de l'année 2014 ;
- INSCRIT le montant des recettes au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

PRESTATION DE SERVICE UNIQUE VERSÉE PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-SAINT-DENIS – MODIFICATIONS DE CERTAINES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

M. LE MAIRE, M. DIDIER MIGNOT :

Y a-t-il des questions ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les modifications des règlements de fonctionnement des structures comme suit :
 - Le contrat signé avec les familles pour une durée d'un an sera assujéti à une période d'essai de 3 mois permettant de vérifier si le nombre d'heures et les horaires du contrat d'accueil conviennent aux deux parties.
 - La base du contrat est l'heure d'accueil réservée. Il sera calculé un nombre d'heures d'accueil mensuel à partir d'heures réservées à la journée, de jours à la semaine.
 - Les contrats devront préciser que l'accueil ne peut aller au-delà de 18h45 (pour permettre les transmissions d'information).
 - Il convient également de préciser dans le règlement qu'en cas de non recherche de l'enfant, les personnes désignées par les parents seront contactées et devront dans ce cas présenter une pièce d'identité lors du départ de l'enfant et qu'à défaut de pouvoir joindre les parents ou les personnes autorisées, le Commissariat de Police sera alerté de la situation.
 - Les participations familiales doivent couvrir la prise en charge complète de l'enfant pendant son temps de présence. Les parents n'auront donc plus à fournir les couches. L'utilisation de CAFPRO pour le calcul de la participation familiale : l'approbation du règlement vaut acceptation de la consultation d'un service Internet à caractère professionnel (CAFPRO). En cas de

refus de la famille qui devra être notifié par écrit, celle-ci devra fournir les justificatifs nécessaires dans les délais prévus.

- Il pourrait être ajouté dans les déductions possibles : « en cas de maladie supérieure à 3 jours, une déduction est effectuée à compter du 4^{ème} jour d'absence sur présentation d'un certificat médical validé par le médecin des structures ». Le délai de carence comprend le premier jour d'absence et les deux jours calendaires qui suivent (cette déduction est préconisée dans la circulaire C.N.A.F.).
- Pour les accueils occasionnels, après l'adaptation, un minimum de 2 heures de présence de l'enfant est requis.
- Seuls les changements familiaux et professionnels, ci-dessous, pourront donner lieu à une révision du montant de la participation familiale et ceci après mise à jour effectuée auprès de la C.A.F. ou sur présentation de justificatifs en cas de familles ne relevant pas du régime général C.A.F. :
 - o Changements dans la situation familiale :
 - Isolement suite à séparation, divorce, décès ;
 - Modification du nombre d'enfants à charge ;
 - Début ou reprise de vie commune.
 - o Changements de situation professionnelle :
 - Chômage indemnisé ;
 - Invalidité avec cessation totale d'activité ;
 - Affection Longue durée (arrêt de travail supérieur à 6 mois) ;
 - Cessation totale d'activité (congé parental, chômage non indemnisé, détention) ;
 - Début ou reprise d'activité.
- INDIQUE que la loi punit de peines sévères quiconque se rend coupable de fraude ou de fausses déclarations, et que la C.A.F. se réserve à tout moment le droit de contrôler l'exactitude de toutes les déclarations.
- INDIQUE qu'en cas de fraude, fausse déclaration ou omission volontaire, il pourra être procédé à la radiation de l'enfant après examen de la situation en Commission d'Admission aux Modes d'Accueil (C.A.M.A.).

DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DE LA M.I.D.L.T. (MISSION INTERMINISTÉRIELLE DE LUTTE CONTRE LA DROGUE ET LA TOXICOMANIE) DANS LE CADRE D'UNE ACTION DE PRÉVENTION MENÉE PAR LE C.S.A.P.A. (CENTRE DE SOINS, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PRÉVENTION DES ADDICTIONS) CAP93

M. LE MAIRE, M. DIDIER MIGNOT :

Ce sont des actions de formation que nous faisons régulièrement depuis maintenant quatre ou cinq ans, ou peut-être même plus.

Y a-t-il des questions ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention de 4 000 € auprès de la M.I.L.D.T. au titre de l'année 2014 ;
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les actes correspondants ;
- INSCRIT le montant de la recette au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

VŒU PRESENTE PAR LA MAJORITE MUNICIPALE POUR L'ARRET DU TRANSPORT DE MATIERES TOXIQUES, RADIOACTIVES EN MILIEU URBAIN ET L'INFORMATION POUR LA PROTECTION DES POPULATIONS

M. LE MAIRE, M. DIDIER MIGNOT :

Nous avons été saisis d'un vœu. C'est une proposition présentée par la Majorité municipale sur proposition du groupe Europe Écologie les Verts. Je vais laisser le soin à Jean-Yves SOUBEN de faire la lecture de ce vœu.

M. JEAN-YVES SOUBEN:

Merci M. le Maire, entre-temps, on vient d'apprendre aujourd'hui par un communiqué de l'ASN daté du 16 janvier 2014, dont on vient juste d'avoir connaissance. Je vous le lis « Installation TU5W, transformation de substances radioactives Areva.

Areva site du Tricastin a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire un dysfonctionnement affectant un transport d'uranium appauvri par voie ferroviaire. Un wagon transportant quatre colis d'uranium appauvri a été immobilisé en gare de triage de Drancy le Bourget en Seine-Saint-Denis le mercredi 15 janvier 2014 après la découverte lors d'essais réalisés à l'arrêt d'une fuite d'air au niveau du système de freinage d'un wagon. (Je vous rappelle que la manifestation unitaire organisée par le Corigat avait lieu le 11 janvier). Le wagon immobilisé a été réparé par la suite et il est reparti le jeudi 16 janvier 2014. Les six autres wagons du convoi avaient poursuivi leur route mercredi 15 janvier 2014. Les colis proviennent du site Areva du Tricastin et ont pour destination Vlissingen aux Pays-Bas (Vous regarderez sur une carte, vous verrez qu'il y a plus rapide et qu'il y a plus court).

Ils présentent de faibles enjeux de sûreté et de radioprotection, compte tenu de la faible radioactivité des substances transportées (ce sont des arguments de l'ASN). En l'absence de conséquences sur les personnes et l'environnement (donc on est content, il n'y a pas eu de blessé, ni de mort), l'ASN classe provisoirement l'événement au niveau 0 de l'échelle Ines qui compte 8 niveaux de 0 à 7.

Cela renforce encore la nécessité du vœu que je vous sou mets.

Le Conseil municipal, vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales :

Considérant l'impérieuse nécessité de protéger les populations des graves atteintes à la santé des personnes et à l'environnement vis-à-vis du transport de matières toxiques et/ou radioactives en milieu urbain dense ;

Considérant que le département de la Seine-Saint-Denis, déjà frappé par des inégalités de toutes sortes : scolaires, sociales, économiques, sanitaires et environnementales, est sous la menace d'accidents graves, vu la répétition d'incidents lors de transports de matières toxiques et/ou radioactives, comme ceux qui se sont produits en gare de Drancy les 11 et 23 décembre 2013 ;

Considérant ce risque établi et reconnu par les services de l'État avec le porter à connaissance daté du 22 avril 2013 et envoyé aux maires du Bourget, de Drancy et du Blanc-Mesnil, celui-ci préconisant des règles de maîtrise de l'urbanisation, en consacrant le principe de ne pas accroître la population exposée au risque dans un périmètre autour de la gare de Drancy, compte tenu du danger que représente le transport de matières dangereuses en milieu urbain dense ;

Considérant que l'émission de nuages toxiques ou de matières radioactives ne pourra être circonscrite au périmètre défini par le préfet et que les populations de l'agglomération francilienne pourraient être gravement affectées dans leur intégrité physique et leur santé ;

Le Conseil municipal de la ville du Blanc-Mesnil, réuni le 23 janvier 2014, demande :

- *La suppression de tout entreposage et/ou de tous trafics de trains contenant des produits ou déchets dangereux de toute nature en zone urbaine dense qui ne soient pas à destination de ladite zone.*
- *Une information claire auprès des populations exposées afin qu'elles connaissent les mesures de protection à prendre en cas d'alarme de confinement.*
- *La communication des moyens et procédures envisagées par la préfecture de Seine-Saint-Denis et les services de l'État en cas d'accident exposant les populations à des matières toxiques et/ou radioactives.*

Voilà le vœu qui est proposé, je souligne bien qu'en aucun cas on ne demande la fermeture de la gare de triage, mais on demande la protection des populations.

M. LE MAIRE, M. DIDIER MIGNOT :

Merci Jean-Yves. Y a-t-il des commentaires à faire sur le vœu ? M. MEIGNEN.

M. THIERRY MEIGNEN :

Nous voterons ce vœu, c'est ce que nous demandons également. Donc, il n'y a pas de raison de ne pas nous associer. Autant nous avons dénoncé certaines tentatives de récupération à différents moments, autant là le vœu est tout à fait dans nos cordes et correspond tout à fait à ce qu'on souhaite. Donc, il n'y a pas de raison de ne pas le voter.

M. LE MAIRE, M. DIDIER MIGNOT :

Bien, on en termine là.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le voeu exprimé par la Majorité Municipale, par 39 voix Pour.

M. LE MAIRE, M. DIDIER MIGNOT :

Merci, je vous donne rendez-vous pour une prochaine séance du Conseil municipal le 6 mars. D'ici là, passez au moins déjà une bonne soirée. À bientôt.